

# French strategy for inspectors

## National Actions

**BARP**!

DGPR SRT

Médiathèque interactive de référence  
en accidentologie industrielle

# Introduction

Every year

The environment Minister

sets the inspection priorities for classified installations, which include :


- Permanent actions
- Priority thematic actions (inspections, instructions)
- Thematic orientations of the inspection visits including: systematic actions and “à la carte” actions.

Regional orientations can be added locally



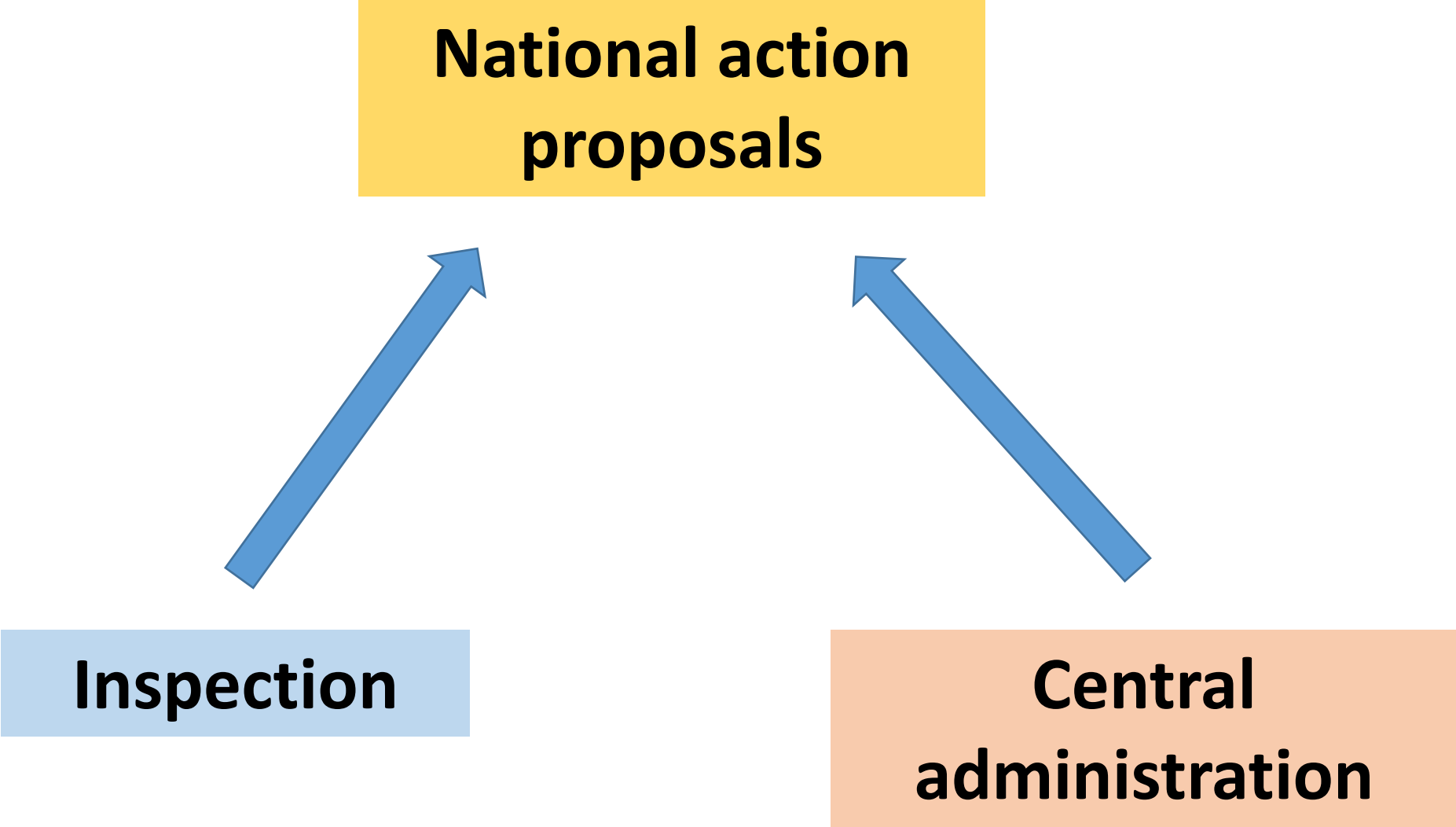
# Examples of thematic orientations over 5 years

Over the past 5 years, in the field of accidental risk, :

- “100 m band ” around Seveso sites
  - subcontracting in the Seveso
  - Ammonitrates
  - Sizing and design of flows and retentions (flammable and combustible liquids)
  - Loss of electrical utilities
  - effectiveness of risk control measures (including reliability)
  - Flood risk on Seveso sites
  - Environmental monitoring around quarries
  - Illegal import of refrigerants
- 

# Development of national actions

**National action proposals**



```
graph BT; I[Inspection] --> NAP[National action proposals]; CA[Central administration] --> NAP;
```

**Inspection**

**Central administration**

# Development of national actions

**National action selected**



**Permanent  
actions**



**Priority thematic  
actions of the  
year**



**Thematic orientations  
according to the catalog of  
the year  
+ regional orientations**

# Permanent actions : example

Apply the multi-year control program

## Classified facilities

3 levels of risk



**National  
priorities**

Minimum annual  
inspection

**at stake**

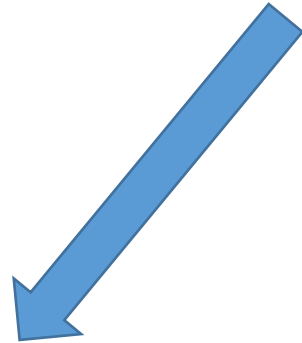
Inspection at least  
every 3 years

**Others**

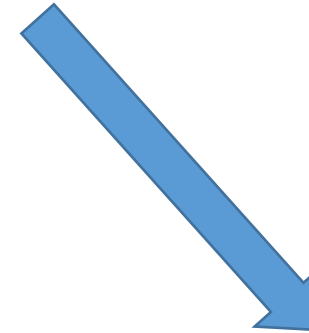
Inspection at least  
every 7 years

# Priority thematic actions : example

Examples of themes selected for 2023



**Reduction of  
methanizer  
leaks**



**Air emissions  
controls**



# Thematic orientations 2023: example

## 2 types of actions

### Systematic actions

- monitoring compliance with regulatory changes (after Lubrizol)

### « A la carte » actions

- Silos
- Accidentology in the Seveso plants
- Refrigerants in the food industry



# Focus on Seveso accidentology

## Report (BARPI)

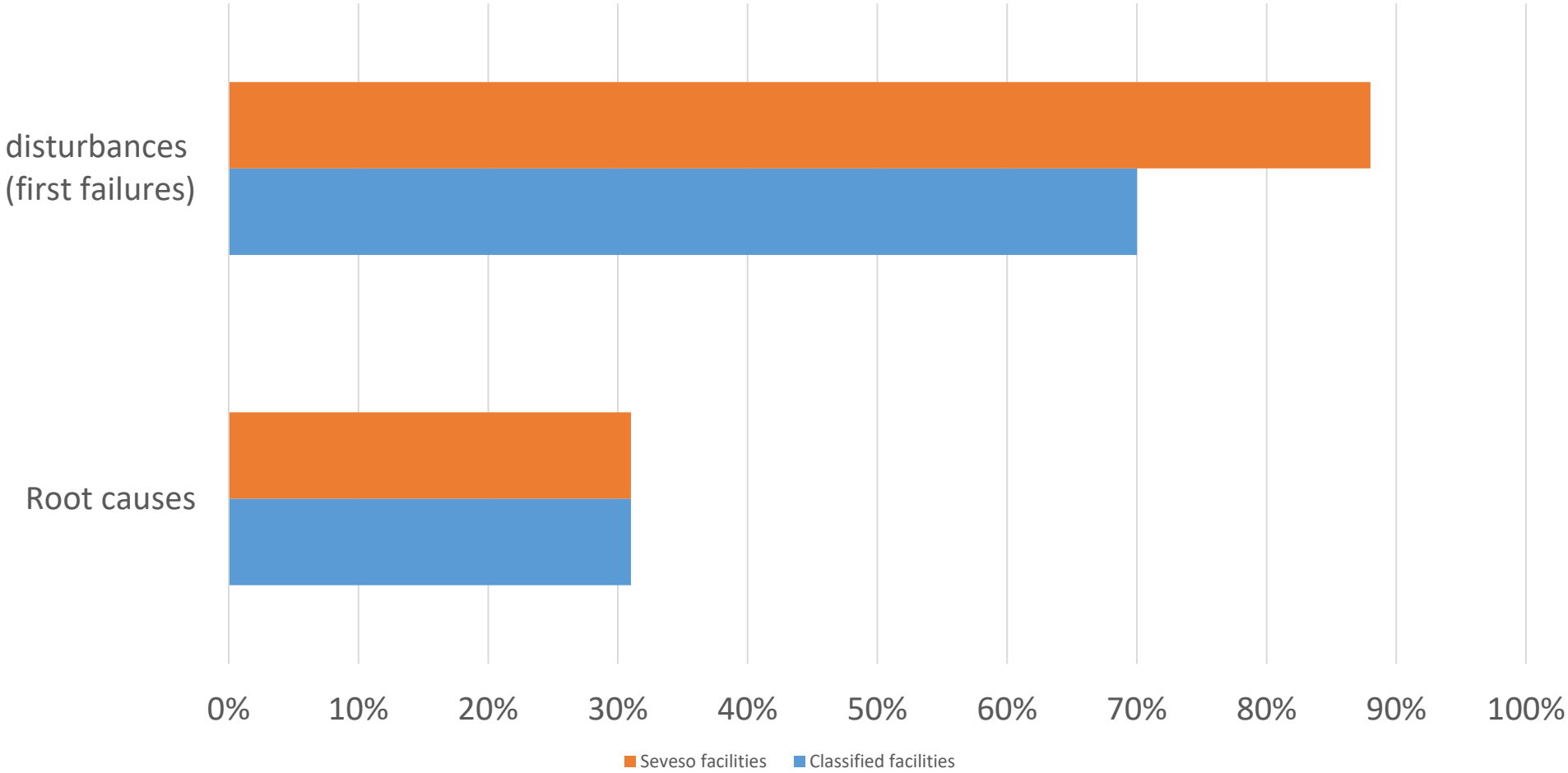
The BARPI has found that some Seveso facilities have no event recorded in the ARIA database for the past 3 years.

The ARIA database only records the events which it is aware

Nota : the BARPI is working on a digital event declaration project

# Focus on Seveso accidentology (4 last years)

knowledge rate according to depth of analysis



# Focus on Seveso accidentology

## Action requested

Inspection on Seveso high-threshold production sites

Use the SMS to control the organization of the operator



**Provision of “accidentology based on the SMS”  
inspection framework for inspectors**

# Focus on Seveso accidentology

## The inspection guide

1 note

1 question grid

### Actions nationales 2023 – A2 – accidentologie Seveso seuil haut / SGS

#### Annexe 1 : Examen détaillé d'événements - Cas Pratiques

#### 1 Motivation d'une action nationale de l'inspection dédiée à l'accidentologie au sein des établissements Seveso

La connaissance de chaque séquence d'accident, incident ou presque accident est précieuse pour alimenter le retour d'expérience, qui est un des leviers d'amélioration continue de la sécurité, en permettant d'identifier des besoins d'évolution de la réglementation, ou en sensibilisant les exploitants par la diffusion d'analyses identifiant des bonnes pratiques.

La conduite de ce travail d'identification des causes des événements doit être une priorité des exploitants : les données de l'inventaire 2021 des incidents et accidents montrent que, si le taux de connaissance des perturbations à l'origine des accidents atteint 90 % dans les établissements Seveso (contre 70 % toutes ICFE confondues), le taux de connaissance des causes profondes est, quant à lui, de 39 % dans les établissements Seveso (contre 33 % pour toutes les ICFE confondues). Ces chiffres montrent qu'une progression est encore nécessaire dans ce domaine. Il est donc proposé de cibler une partie des inspections SGS de l'année 2023 sur cette thématique.

L'action porte de manière privilégiée sur les établissements ayant une activité de production. Elle concerne une inspection par département.

#### 2 Objectifs des visites d'inspections

Les objectifs des visites d'inspection sur ce thème sont d'examiner l'organisation théoriquement prévue et sa mise en œuvre concrète concernant :

1. La détection et la remontée des événements
2. La détection et la remontée des défaillances et anomalies des MMR
3. Les modalités de priorisation, d'analyse de ces différents types d'événements, d'identification des causes, de définition des actions correctives, de vérification de l'efficacité de ces actions
4. Les modalités de déclaration des incidents et accidents à l'IC

#### 3 Etablissements ciblés

Au regard des objectifs de l'action, les établissements à privilégier sont ceux les établissements classés Seveso seuil haut qui n'ont pas déclaré d'événement sur les 3 dernières années.

#### 4 La visite d'inspection

Le canevas proposé est un outil à destination des inspecteurs pour mener à bien cette action nationale. L'examen détaillé d'événements survenus chez l'exploitant permettra de vérifier la bonne application des dispositions prévues dans son SGS. Des éléments complémentaires sont proposés dans cette optique en annexe de cette note. Préalablement à la visite, il peut être demandé à l'exploitant la transmission de la dernière version en vigueur des procédures du SGS relatives au thème de l'inspection, ainsi que la liste des événements (accidents et incidents) survenus sur les 3 dernières années sur le site.

#### Commentaires sur l'appréciation des suites à donner :

L'absence de procédures prévues par les prescriptions SGS ou la non-application par l'exploitant des procédures qu'il a lui-même définies constituent une non-conformité. L'inadéquation ou l'incomplétude d'une procédure sera à évaluer au cas par cas.

En cas de proposition de mise en demeure, le délai de mise en conformité est établi à l'appréciation de l'inspecteur au regard des enjeux présentés par la non-conformité, des contraintes techniques, du déroulement global de la visite et de la qualité des échanges avec l'exploitant.

Sous-Item	Questions possibles (à titre indicatif, pour aide inspecteur)
a : application de la méthode de traitement	- Pour cet événement, déclinaison de la procédure : * cotation éventuelle (et selon résultat, déclaration à l'IC) * niveau d'analyse * recherche des causes profondes faites par l'exploitant * actions conduites cohérentes etc.
b : avancement du traitement	- Actions engagées (actions ou procédures) - Actions à solder - Temps pris pour le faire - Mesures provisoires ou définitives - Fiches closes
Cas 1 - c : élargissement du REX	- extension de la démarche aux autres équipements identiques quand pertinent ?

Nom* (70 caractères max)	Source*	Date source* (jj/mm/aaaa)	Article	Thème*	Sous-Thème* (70 caractères max)	Prescription ciblée*	Notes
Gestion des presque accidents ou des incidents	Artid Mistral	260514	8	Actions nationales 2023	Evidence SGS	L'exploitant met en place dans l'établissement un système de gestion de la sécurité applicable à toutes les installations susceptibles de générer des accidents majeurs en application de l'article L. 551-40 du code de l'environnement. Le système de gestion de la sécurité est conforme aux dispositions mentionnées en annexe I au présent article. L'exploitant met en œuvre les procédures et actions prévues par le système de gestion de la sécurité, conformément à l'article 70.25.59 du code de l'environnement. L'exploitant tient à disposition de l'inspection des installations classées les différents documents mentionnés à l'annexe I du présent article.	Evidence SGS - Oui/Non
Gestion des presque accidents ou des incidents	Artid Mistral	260514	Annexe point	Actions nationales 2023	Mode de recensement des événements - mode de file	Les procédures englobent le système de notification des accidents majeurs ou des accidents mineurs, notamment le travail 1) et au des défaillances des mesures de prévention, les analyses faites de sujet et le suivi, en tirant parti des expériences du passé.	Directorat Régional / Collecte Quelle organisation est mise en place pour détecter et faire remonter les incidents/accidents ? A qui cela est-il remonté ? Qu'est-il prévu pour initier la remontée des informations par tous les personnels ? Vérifier la cohérence entre la réalité et les procédures du SGS. Possibilité de demander à venir canal de bureau. Regarder les événements décrits et voir si ces événements ont été remontés selon la procédure. Questionner les collaborateurs en salle de contrôle pour identifier la manière de remonter un événement. Comment sont classifiés (hiérarchisés) les événements ? Cela permet-il d'identifier les accidents majeurs ? Est-ce que les critères de l'échelle européenne sont utilisés ? Prise en compte de la sollicitation ou des dysfonctionnements de MMR ?
Gestion des presque accidents ou des incidents	Artid Mistral	260514	7 points	Actions nationales 2023	MMR : suivi des défaillances de MMR	Neures de maîtrise des risques - Les défaillances des mesures de maîtrise des risques sont enregistrées et gérées par l'exploitant. Ces défaillances sont analysées et les actions correctives et/ou préventives nécessaires sont mises. Les anomalies des mesures de maîtrise des risques, y compris celles conduisant à des périodes d'indisponibilité, sont enregistrées. La cas échéant, les actions correctives nécessaires sont mises. Les anomalies enregistrées sont analysées et font l'objet d'un suivi, aboutissant si nécessaire à la mise en œuvre de mesures préventives ou correctives. Les défaillances sont des dysfonctionnements de nature à compromettre la fonction de sécurité de mesure de maîtrise des risques et à remettre en cause l'efficacité attendue, y compris de manière temporaire. Les anomalies sont des dysfonctionnements ou ne sont pas de nature à compromettre la fonction de sécurité de la mesure de maîtrise des risques ni à remettre en cause l'efficacité attendue (par exemple sur affectation sécurité positive). Si l'existence du niveau de maîtrise de danger à cet égard, les niveaux de confiance des mesures de maîtrise des risques sont réévalués à la lumière des défaillances enregistrées et de la levée des anomalies.	Les presque accidents, erreurs répétées, sont-ils aussi détectés et pris en compte ? L'absence d'enregistrement des anomalies et défaillances des MMR, y compris n'ayant pas donné lieu à un événement, est une non-conformité. Quelle organisation est mise en place pour analyser les anomalies et défaillances ? Quelle méthode est utilisée pour identifier les causes ? Comment sont classées les mesures à mettre en place et comment la suite de la mise en place des mesures est-elle suivie ? Quel moyen est mis en place pour s'assurer que les mesures mises en place sont efficaces et connues des personnels ? A-t-il une réévaluation des mesures programmée après un délai défini au moment de l'analyse de l'événement / la défaillance ?
Gestion des presque accidents ou des incidents REX	Code de l'environnement	R 911-69	Actions nationales 2023	Déclaration et analyse des causes des événements	L'exploitant d'une installation soumise à autorisation, à enregistrement ou à déclaration est tenu de déclarer, dans les meilleurs délais, à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1.	Un rapport d'accident ou, sur demande de l'inspection des installations classées, un rapport d'incident est transmis par l'exploitant à l'inspection des installations classées. Il précise, notamment, les circonstances et les causes de l'accident ou de l'incident, les effets sur les personnes et l'environnement, les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident ou un incident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.	Quelle organisation est mise en place pour informer l'IC d'un événement (incident/accident) ? Quels sont les critères définis pour cette information ? Quels sont les critères définis par l'exploitant pour déclencher l'envoi d'un rapport d'accident ? Quelle organisation est mise en place pour analyser les événements ? Quelle méthode est utilisée pour identifier les causes ? Comment sont classées les mesures à mettre en place et comment la suite de la mise en place des mesures est-elle suivie ? Quel moyen est mis en place pour s'assurer que les mesures mises en place sont efficaces et connues des personnels ? A-t-il une réévaluation des mesures programmée après chaque événement après un délai défini au moment de l'analyse de l'événement / la défaillance ? (par ex. mise en place d'une temporisation sur un capteur afin d'éviter des déclenchements intempestifs ou vérification au bout de 8 mois avec les équipes terrain qu'il n'y a plus de déclenchements intempestifs) Examiner les procédures et vérifier leur application sur des cas concrets
Gestion des presque accidents ou des incidents	Artid Mistral	260514	annexe point 7	Actions nationales 2023	Réalisation d'audit	Des procédures sont mises en œuvre en vue de l'évaluation périodique systématique de la politique de prévention des accidents majeurs et de l'efficacité et de l'adéquation du système de gestion de la sécurité.	Quelle est l'organisation mise en place et quelles sont les procédures pour permettre l'évaluation périodique du système ou de la partie et l'absence des objectifs ? Une organisation spécifique a-t-elle été mise en place concernant le contrôle des objectifs et produits ? Quelles corrections sont appliquées en cas de non-respect des objectifs et de la politique définie ? Les indicateurs ont-ils été définis pour suivre et évaluer le respect des objectifs ? Des indicateurs ont-ils été définis pour suivre et évaluer les mesures correctives ? La communication interne de ses indicateurs est-elle assurée, vers qui, comment ? Quels des faits ont été réalisés sur la gestion des accidents / incidents / défaillances ou anomalies des MMR ? Demande à voir les derniers rapports d'audit de cas concrets Examen lors de l'inspection du rapport issu de la revue de direction

# Focus on Seveso accidentology

## The inspection guide: sample questions

- What organization is in place to analyze anomalies and failures ?
- What method is used to identify causes ?
- How are the measures to be put in place defined and how is the monitoring of the implementation of these measures carried out ?
- What means are in place to ensure that the measures put in place are effective and known to operators ?
- Is there a reassessment of the scheduled measures after a period defined at the time of the analysis of the anomaly / failure ?

Examine the procedures and check their application on concrete cases



# Focus on Seveso accidentology

## End-of-action reporting

This national action will provide a quantitative and qualitative assessment of the organization in place to :

- identify,
- prioritize,
- analyze events,
- define corrective actions
- monitor their achievement, including for risk control measures failures

It may be able to identify events that should be declared to the authorities, moreover

The End

